

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_03\_037A

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, lundi 16 mars 2026.

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON  
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER  
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

*Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.*

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DE LA COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur le Maire propose la création de 10 postes d'adjoints au Maire de la commune nouvelle.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral DRAJ-BRE-2026-02 fixant le nombre de conseillers municipaux et communautaires à l'issue des élections municipales du 15 et 22 mars à 65 membres ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

*Monsieur David MAINGUY quitte la séance et donne son pouvoir à Monsieur Nicolas LE LABOURIER avant le vote de cette quatrième délibération.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	3
Abstention	5
Non comptabilisé	1
Total	64

**DÉCIDE DE :**

- Déterminer la création de 10 postes d'adjoints au Maire de la commune nouvelle.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Nombre de conseillers : 65  
Nombre de présents : 59  
Nombre de votants : 64  
(dont 6 pouvoirs)

Signé le 27 mars 2026  
Le Maire  
Gilles PITON

